



Besoin de conseils et avis

Par **MURIEL06**, le **08/02/2010 à 15:58**

Bonjour,

Mon Fils âgé de 17 ans 1/2 s'est fait contrôlé, il y a plus de 15 jours, le soir, la police leur a demandé leur identité, et les a fouillé, mon Fils n'avait rien sur lui, un des deux policiers a trouvé plus loin caché 102 grammes de cannabis, ils ont alors demandé à qui appartenait ce bout, il n'était à personne, ils ont donc menotté deux "jeunes" plus mon Fils.

Mon Fils ayant du sursis et mise à l'épreuve s'est échappé, ce même soir, la Police est venue à mon domicile à 1h30 du matin afin de voir si mon Fils était chez moi, et m'a raconté les faits que je viens de vous écrire..

15 Jours sont passés, aucune convocation, puis lundi dernier, perquisition à mon domicile, ils n'ont rien trouvé, ont menotté mon Fils et sont partis, garde à vue, lundi et mardi, mardi l'inspecteur m'appelle, il le relachait tout était réglé....,mon Fils a dit que ce bout n'était pas lui, malgré que les deux jeunes interpellés avec lui l'ont accusé..

le mardi dans la journée la police me rappelle sur mon portable afin que mon Fils se représente le lendemain mercredi en me disant, c'est juste pour un complément d'information, il en a pour 1h maximum, mon Fils y va, confiant, et là ils le remettent en garde à vue, et le jeudi matin, les deux policiers qui l'avaient arrêté 15 jours avant lorsqu'il s'était échappé, on fait des dépositions chacun pour dire qu'ils avaient vu mon fils caché ce bout, mon fils a avoué sous la pression mais jusqu'à aujourd'hui il nie que ce bout est à lui ou que c'est lui qui la caché..

Donc il est passé le jeudi devant le juge, la juge comme c'est pas sa première bêtise et aux vues des charges contre lui a demandé le placement en foyer jusqu'au jugement pour trois mois, mon fils depuis ne veut pas y aller car il se dit toujours innocent..., mais si il n'y va pas c'est maison d'arrêt, je veux juste savoir le fin mot de cette histoire, car mon fils lorsqu'il fait des bêtises avoue, là il nie farouchement et aux vues des incohérences de la procédure, je veux bien le croire... peut on demander via un Avocat les empreintes sur le bout de cannabis, car c'est la seule chose qui pourrait le discriminer ? merci à vous de me dire, en attendant

que je vois avec un avocat penaliste, je lui conseille vivement d'aller en foyer pour éviter la maison d'arrêt.
merci à vous de me dire je suis si inquiète.